Persée Portail Persée Perséides Data Persée Blog



Les physiocrates et la Chine au XVIIIe siècle [article]



Virgile Pinot

Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine / Année 1906 / 8-3 / pp. 200-214

Référence bibliographique





Les physiocrates et la Chine au XVIIIe siècle

Parmi les philosophes du XVIIIe siècle, les uns, comme Voltaire, admirèrent la Chine avec enthousiasme et proposèrent comme exemples aux peuples de l'Europe le gouvernement de la Chine et sa morale. D'autres, au contraire, émirent des doutes sur les vertus des Chinois et sur la valeur de leur gouvernement. Montesquieu le range dans la catégorie des gouvernements despotiques ; Grimm nous déclare en 1754 que les Chinois sont lâches et voleurs et qu'on commence à revenir du grand enthousiasme qu'on avait éprouvé au début du XVIIIe siècle pour cette nation. « La bonne conversation que je vous rendrais, écrit Diderot à Mlle Volland, si j'en avais le loisir. Il s'agissait des Chinois. L. P. Hoop et le baron en sont enthousiastes, et il y a de quoi l'être si ce qu'on raconte de la sagesse de ces peuples est vrai, mais j'ai peu de foi aux nations sages [1]. »

Les économistes, au contraire, furent unanimes dans leur admiration pour la Chine. Quesnay, à la fin du *Despotisme de la Chine*, après avoir exposé sommairement l'histoire de la Chine et de ses institutions, écrivait un chapitre où il traitait de la « Comparaison des lois chinoises avec les principes constitutifs des gouvernements prospères. » Ce n'était pas à Rome mais à Pékin que le philosophe Poivre convoquait les souverains pour s'initier aux bons principes du gouvernement. Ignorer Confucius était un crime aussi grand que d'ignorer Socrate et Platon. « Vous ne lisez donc pas Confucius ! » s'écrie Dupont de Nemours à M. de Montaudouin qui avait critiqué ses principes économiques ; et Baudeau, directeur des *Éphémérides du citoyen*, appelait Quesnay, le Grand Législateur, le Confucius d'Europe.

S'ils furent tous d'accord entre eux, pourrait-on dire, cela n'a rien d'étonnant, puisqu'ils formaient une école qui avait des principes et une doctrine. Leurs critiques ou leurs louanges n'étaient pas inspirées, comme celles des philosophes, Montesquieu, Voltaire, Diderot ou Grimm, par des principes qui leur étaient personnels, ils défendaient la théorie de l'école. Mais alors l'admiration pour la Chine serait-elle un dogme iné-

1. Diderot, Lettres à Mlle Volland, septembre 1760 (éd. Assézat-Tourneux, t. XVIII, p. 162.)

25/10/2023, 23:22 Les physiocrates et la Chine au XVIIIe siècle - Persée



branlable de la doctrine physiocratique ? Cette admiration unanime des physiocrates pour la Chine est d'autant plus curieuse qu'ils ont puisé leurs renseignements aux mêmes sources que les autres philosophes du XVIIIe siècle, à la *Description de la Chine* du P. du Halde ou aux ouvrages qui s'en inspirent. Or, si Voltaire avait trouvé là des faits lui permettant de s'enthousiasmer pour la Chine, c'était dans cet ouvrage que Montesquieu avait trouvé, lui aussi, les faits capables d'édifier sa théorie du despotisme de la Chine, et c'était là que Grimm avait appris à douter de la vertu des Chinois. Il semble donc dès l'abord que l'enthousiasme des physiocrates pour la Chine tienne moins aux faits qu'ils connurent, qu'à leur doctrine même.

*
* *

Les œuvres de Quesnay, chef de l'école physiocratique, peuvent se diviser en deux parties : dans les premières (articles pour l'*Encyclopédie* : Grains, Fermiers) ; — Droit naturel, Tableau économique, il expose ses principes économiques ; dans les secondes, il expose ses principes politiques dérivés des principes économiques. Dans cette catégorie il faut ranger les *Maximes du gouvernement économique* où la première maxime pose le principe du despotisme légal et la seconde l'obligation de la connaissance des lois générales de l'ordre naturel pour le souverain et pour le peuple. Les deux suivantes sont l'application à l'ordre politique des lois économiques, nécessité pour le souverain de favoriser l'agriculture et d'assurer la propriété des biens fonds et des richesses mobilières. Or, ces maximes, ainsi que les maximes XVII et XXV qui traitent de la liberté du commerce et de la nécessité de réparer les chemins, de construire les canaux, ne sont pas de la première édition des *Maximes*, en 1765 ; elles paraissaient pour la première fois en 1768 dans la *Physiocratie*, recueil des œuvres de Quesnay édité par Dupont de Nemours. Elles sont postérieures au *Despotisme de la Chine* qui parut en mars, avril, mai et juin 1767 dans les *Ephémérides du citoyen* ; c'est donc dans le *Despotisme de la Chine* que nous trouvons pour la première fois l'exposition des principes politiques des physiocrates. Quelque temps après cette étude, parut l'ouvrage de Mercier de la Rivière : *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* qui est un clair résumé des principes économiques de l'école et des principes politiques qui découlent des premiers, et cet ouvrage, fut, dit-on, inspiré par Quesnay [1], mais c'est le *Despotisme de la Chine* qui pose pour la première fois les principes politiques.

1. Cf. Quesnay, *Œuvres économiques*, éd. Oncken, p. 593, note 1.

https://www.persee.fr/doc/rhmc_0996-2743_1906_num_8_3_4506 3/16

25/10/2023, 23:22 Les physiocrates et la Chine au XVIIIe siècle - Persée



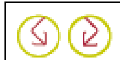
Avant le *Despotisme de la Chine*, se trouvent épars dans les œuvres de Quesnay les principes économiques de l'école ; ils ne sont pas systématisés et exposés avec l'ordonnance logique que leur donneront Quesnay dans le 8e chapitre du *Despotisme de la Chine* et Dupont de Nemours dans la préface de la *Physiocratie*, mais ils existent déjà. Or, quels sont ces principes ?

Dans les articles « Grains » et « Fermiers » de l'*Encyclopédie*, Quesnay démontre que l'agriculture est la seule source des richesses et que les laboureurs sont la seule classe productive de la nation. Le commerce facilite l'échange des produits, l'industrie les transforme, mais l'agriculture seule produit. Si l'on se reporte en effet à l'origine des sociétés, n'est-ce pas de la terre et de la terre seule que les hommes ont tiré leur subsistance ? Admettons un groupe d'individus qui vivent côte à côte, mais qui ne sont liés entre eux par aucun pacte social. Pour vivre, ils doivent cultiver, l'agriculture est la condition même de leur existence. Or, tout homme a le droit de vivre, c'est un droit naturel, imprescriptible. Pour labourer il faut donc posséder en toute propriété l'instrument de travail pour ainsi dire qui fera fructifier la terre ; cet instrument de travail, c'est la personne même, et c'est ainsi que le premier principe économique est l'affirmation de la liberté personnelle. Mais il ne suffit pas que cet homme soit libre, il faut, lorsqu'il a cultivé, qu'il puisse jouir des fruits de son travail, il a droit à la possession des richesses qu'il s'est acquises par son travail, et c'est ainsi que du droit naturel découlent non seulement le droit à la liberté, mais encore le droit à la propriété des fruits du travail et, par suite, le droit à la propriété du sol lui-même. Lorsque les hommes se réuniront en société, ils ne pourront aliéner ces deux principes parce que ce sont des droits naturels inaliénables, ce sont les conditions nécessaires à leur existence. La société qu'ils fonderont, bien loin de leur enlever ces droits, devra les leur garantir puisqu'ils ne se réuniront en société que pour les assurer contre les entreprises de la violence et de la force.

Il y a donc deux choses distinctes dans cet exposé des principes économiques de l'école physiocratique : une étude des faits qui amène Quesnay à reconnaître que l'agriculture est la seule source des richesses et que les laboureurs seuls sont la classe productive de la nation, et une déduction de principes fondée sur l'affirmation du droit naturel. Or, ces principes sociaux, fondements de l'ordre économique, Quesnay et tous les physiocrates reconnaissent qu'ils ne sont pas inspirés par une étude historique, ils sont « évidents » par eux-mêmes ; tout homme sensé qui réfléchit est obligé de les reconnaître.

https://www.persee.fr/doc/rhmc_0996-2743_1906_num_8_3_4506 4/16

25/10/2023, 23:22 Les physiocrates et la Chine au XVIIIe siècle - Persée



Les gouvernements qui s'inspireront des lois naturelles et qui voudront assurer le bonheur des peuples qu'ils sont chargés de protéger, devront donc favoriser l'agriculture, la rendre florissante et développer le commerce qui est la conséquence nécessaire de l'agriculture, et ils ne pourront le faire que par deux moyens, en assurant la liberté personnelle et la propriété des biens qui sont des droits naturels antérieurs à l'établissement de la société. S'ils le conservent, le peuple sera heureux et le gouvernement sera fort ; s'ils le suppriment, le peuple sera malheureux, et le gouvernement, ayant tari la sources de ces richesses, aura diminué par là même sa propre puissance. L'agriculture, qui est la source des richesses économiques, ne peut donc exister que sous la protection de lois positives qui s'inspirent des lois naturelles et qui les traduisent dans l'ordre politique. Il y avait donc virtuellement quelques principes politiques inclus dans les principes économiques des physiocrates, mais avant le *Despotisme de la Chine* ils n'ont pas encore cherché quelle était la forme du gouvernement qui devait traduire le mieux l'ordre naturel dans l'ordre politique.

Puisque le développement de l'agriculture doit être l'unique objet auquel doivent tendre les lois positives d'une société politique pour se conformer aux lois naturelles, c'est par l'état de l'agriculture d'une nation qu'il est possible de juger de la valeur des lois positives de cette nation. L'agriculture devient donc le critérium du gouvernement ; c'est le signe visible qui permet de juger si le souverain se conforme à l'ordre fixé par l'Auteur de la Nature. « Il n'est pas de moyen plus court, dit le philosophe Poivre [1], pour se former d'abord une idée générale de la nation chez laquelle on se trouve que de jeter les yeux sur les marchés publics et sur les campagnes ; si les marchés abondent en denrées, si les terres sont bien cultivées et couvertes de riches moissons, alors on peut en général être assuré que le pays où l'on se trouve est bien peuplé, que les habitants sont policés et heureux, que leurs mœurs sont douces, que leur gouvernement est conforme aux principes de la raison. On peut se dire à soi-même, « je suis parmi les hommes ».

Tel était donc l'état d'esprit des physiocrates lorsqu'ils eurent posé leurs principes économiques, et telles étaient leurs dispositions pour aborder l'étude des principes politiques. Les faits leur prouvaient d'une part que l'agriculture devait être la première préoccupation d'un gouvernement conscient de ses devoirs ; l'évidence et la définition du droit naturel, d'autre part, posaient pour l'homme certains droits imprescriptibles que le gouvernement ne devait pas enfeindre, et ces deux choses, encou-

1. Poivre, *Voyages d'un philosophe ou observations sur les mœurs et les arts des peuples de l'Amérique, de l'Asie et de l'Afrique*, Yverdon, 1768, in-12, p. 7.

https://www.persee.fr/doc/rhmc_0996-2743_1906_num_8_3_4506 5/16

25/10/2023, 23:22 Les physiocrates et la Chine au XVIIIe siècle - Persée



ragements à l'agriculture, respect des droits naturels de l'homme devaient se prêter un mutuel appui pour concourir à une même fin, le bonheur de l'homme, qui est sa raison d'être.

A *priori*, un physiocrate comme Quesnay devait être favorablement prévenu en faveur du gouvernement chinois. L'ouvrage qu'il a consulté, les *Mélanges intéressants et curieux* [1] de Rousselot de Surgy, quoique en général favorable à la nation chinoise, n'ont cependant pas caché les défauts que l'auteur y trouve. Ce n'est d'ailleurs que la compilation du P. du Halde mise sous une autre forme. Mais Quesnay ne suit pas exactement son modèle, il déforme les faits qui lui sont fournis, en supprime et en ajoute, et finit par nous donner de la Chine une idée toute différente de celle que nous donneraient les *Mélanges intéressants et curieux*.

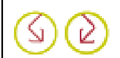
*
* *

L'agriculture était très florissante en Chine et les missionnaires, dès le début du XVIIIe siècle, ont dit leur étonnement de voir ces riches contrées cultivées jusqu'au sommet des montagnes et qui donnaient aux hommes heureux qui l'habitaient plusieurs moissons chaque année. La population — conséquence de l'état de l'agriculture, puisque c'est l'agriculture qui multiplie les richesses et les richesses qui multiplient les hommes dans le système économique — était si nombreuse que les rues de Canton étaient embarrassées par des fourmilières d'hommes et que les villes de plusieurs millions d'habitants n'étaient pas rares en Chine. Or, ce n'était pas par hasard que les terres donnaient de si riches moissons et que les hommes se multipliaient à l'excès. La cause en était dans le gouvernement, c'était l'empereur lui-même qui favorisait l'agriculture, qui labourait en personne à certaines époques de l'année pour affirmer que l'agriculture, bien loin d'être déshonorante, était la profession la plus noble qui fût au monde ; c'était lui qui tenait à honneur de récompenser les laboureurs qui s'étaient distingués par leur habileté dans la culture des terres. Le gouvernement de la Chine était donc un gouvernement fondé sur les vrais principes économiques puisque l'empereur encourageait l'agriculture et bannissait les industries de luxe, inutiles dans une nation.

Mais cette attention du gouvernement à développer l'agriculture par tous les moyens devait entraîner avec elle, de toute nécessité, une consé-

1. *Mélanges intéressants et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morale, civile et politique de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique et des terres polaires*, par M. R. D. S., Paris, 1763-65, 10 vol. in-12. Les tomes IV et V ont trait à la Chine.

https://www.persee.fr/doc/rhmc_0996-2743_1906_num_8_3_4506 6/16



quence dans l'ordre politique. Dans un état agricole comme la Chine, les laboureurs doivent tenir une part prépondérante. « Il faut observer, dit Turgot, que le laboureur fournissant à tous l'objet le plus important et le plus considérable de leur consommation (je veux dire leurs alimens et de plus la matière de presque tous les ouvrages) a l'avantage d'une plus grande indépendance. Son travail, dans l'ordre des travaux partagés entre les différens membres de la Société, conserve la même primauté, la même prééminence qu'avait, entre les différents travaux qu'il était obligé dans l'état solitaire de consacrer à ses besoins de toute espèce, le travail qui subvenait à sa nourriture. Ce n'est pas ici une primauté d'honneur ou de dignité; elle est de nécessité physique [1] ». En Chine, où l'on reconnaissait cette prééminence, les laboureurs devaient tenir dans l'État une place prépondérante. Mais ce n'étaient pas ce qu'avaient dit les *Mélanges intéressants et curieux* : « La seconde division de la nation chinoise, écrit Rousselot de Surgy, comprend tous ceux qui n'ont pas pris de degrés littéraires : les laboureurs, les marchands et en général tous les artisans. C'est ce qui compose le menu peuple [2]. » Ce que Quesnay traduit ainsi : « Le second ordre des citoyens comprend tous ceux qui n'ont pas pris de degrés littéraires. Les laboureurs tiennent le premier rang, puis les marchands et généralement tous les artisans, les paysans, manouvriers, et tout ce qui compose le menu peuple [3]. » La différence est sensible, mais ne devait-il pas en être ainsi logiquement ?

Ce gouvernement ne favorisait pas seulement l'agriculture, il aidait aussi de tous les moyens possibles au développement du commerce. Il avait fait construire des canaux qui étaient couverts de navires, il faisait entretenir soigneusement les routes par les mandarins des provinces, il avait jeté sur les rivières ces ponts monumentaux qui faisaient l'admiration de tous ceux qui débarquaient en Chine pour la première fois. Partout se retrouvait donc la marque de ce gouvernement qui était fondé sur la raison même et sur la loi naturelle puisqu'il avait pour objet le bonheur de ses peuples et qu'il essayait d'y parvenir par les deux meilleurs moyens : en favorisant l'agriculture et en aidant au développement du commerce. Et quand on jugeait par les résultats, par l'état de l'agriculture et du commerce développés par la prévoyance et par la sagesse du gouvernement, on ne pouvait qu'admirer ce gouvernement, quel qu'il fût.

Or, non seulement le gouvernement chinois est un gouvernement

1. Turgot. Réflexions sur la formation et la distribution des richesses dans les *Œuvres*, édition de 1807-11 ; t. V, p. 67.

2. *Mélanges intéressants et curieux*, t. V, p. 224.

3. Quesnay, *Despotisme de la Chine*, chap. II, § 4, dans les *Œuvres économiques*, éd. Oncken, p. 583.

25/10/2023, 23:22 Les physiocrates et la Chine au XVIIIe siècle - Persée



excellent, mais les historiens rapportent qu'il existe sous la même forme de toute antiquité et que son origine, attestée par les histoires qui nous ont été conservées, est voisine de celles du déluge. Certains historiens contestent, il est vrai, cette origine, notamment l'ancien jésuite Foucquet et l'*Histoire universelle anglaise* dont s'inspire l'auteur des *Mélanges intéressants et curieux*. Mais cette opinion semble contestable à Quesnay. Il suit donc l'argumentation de l'auteur des *Mélanges*, mais il adoucit les termes des critiques faites par son modèle contre l'antiquité de la Chine. « Il nie que leur histoire puisse mériter aucune créance » (à propos de Foucquet) disait Rousselot de Surgy [1] — « une entière créance », dit Quesnay [2], « les auteurs du Kang-mu conviennent aussi de bonne foi que la chronologie qui remonte au dela de 400 ans avant notre ère, est remplie d'erreurs et de fables [3] » — « est souvent suspecte », corrige Quesnay [4]. Et la conclusion s'impose. « Il paroit, disait formellement Rousselot, par tout ce qu'on vient de lire, que les Chinois des derniers siècles, ont corrompu leurs annales [5] », tandis que Quesnay, résumant les critiques qu'il vient d'exposer contre l'antiquité de la Chine, conclut dubitativement : « Il paroitroit, par tout ce qu'on vient de lire, que les Chinois des derniers siècles auroient corrompu leurs annales [6] ». Et, comme au début du chapitre, il a pris la peine de nous avertir que l'idée de l'antiquité de la Chine est généralement admise, cette idée subsiste dans toute sa force parce que l'auteur a pris soin d'édulcorer les termes des critiques qui pouvaient lui être faites.

Mais si l'antiquité de la Chine importe aux physiocrates, ce n'est pas à cause de l'antiquité de la nation, c'est à cause de l'antiquité de la forme du gouvernement. S'il était vrai que la Chine fût aussi ancienne qu'on le dit, et que son histoire remontât aux origines mêmes des sociétés, les physiocrates ne trouveraient-ils pas là, non pas sans doute une preuve de la vérité de leurs principes, car l'histoire ne saurait apporter aucune force nouvelle à cette théorie dont tous les principes sont fondés sur l'évidence, mais une vérification de leurs principes ? Or certains historiens rapportent qu'à l'origine les empereurs chinois étaient les souverains d'une nation essentiellement agricole et que tous leurs actes transmis par la postérité comme des actes de vertu

1. *Mélanges intéressants et curieux*, t. V, p. 153.
2. Quesnay, *Œuvres*, p. 509.
3. *Mélanges*, t. V, p. 153.
4. Quesnay, *Œuvres*, p. 569.
5. *Mélanges*, t. V, p. 155.
6. Quesnay, *Œuvres*, p. 570.

https://www.persee.fr/doc/rhmc_0996-2743_1906_num_8_3_4506 8/16

